

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-259

« COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le mardi 16 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 8 décembre 2025 - Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 62 - Nombre de pouvoirs : 7 - Nombre de votants : 69

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Hélène BROUSSE, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Claire RAMONDOT, Elisabeth LAROCHE, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN (*jusqu'à la délibération n°2025-255*), Nazarelo ALONSO (*jusqu'à la délibération n°2025-245*), Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (*à partir de la délibération n°2025-222*), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Daniel GUEUR), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Françoise GARIBIAN (à Estelle BARBARIN), Dominique DALLOZ (à André MOINGEON), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Eric BEAUFORT (à Lionel CHAPPELLAZ), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

Etais excusé et suppléé : Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE).

Etaient excusés : Lionel MANOS, Jean-Luc RAMEL, Jean-Alex PELLETIER, Frédéric BARDOT, Michel MITANNE, Sylviane BOUCHARD.

Etaient absents : Jean PEYSSON, Joël MATHY, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET.

Objet : Création d'un espace dédié à l'hébergement des cyclotouristes au camping du Point Vert

VU le schéma communautaire d'aménagement touristique ;

VU l'avis favorable de la commission tourisme du 3 novembre 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 2 décembre 2025 ;

M. Patrick MILLET, vice-président, délégué au tourisme présente l'étude hébergements cyclo et pédestre réalisé par le cabinet Cyclo-camp.

Cette étude, menée à partir du printemps 2025, avait pour but d'identifier les besoins des touristes itinérants en matière d'hébergements. Le développement de cette offre permet d'asseoir le positionnement du territoire comme destination d'itinérance et le maintien du tourisme d'agrément. Une analyse des flux touristiques (des cyclistes, randonneurs pédestres dont les pèlerins), des structures existantes, en fonction des axes de développement inscrits au projet touristique de territoire ont abouti à des préconisations générales.

Les premières propositions d'aménagements sont adaptées aux attentes de nos publics cibles et situées sur deux axes structurants d'itinérances (à pied et à vélo) : la ViaRhôna et le GR59 / chemin d'Assise.

.../...

- Une aire de bivouac, particulièrement adaptée aux cyclotouristes, sera installée au camping du Point Vert sur la ViaRhôna,
- Un gîte d'étape sera aménagé à Innimond pour les pèlerins du chemin d'Assise et les randonneurs du GR59.

Concernant l'aire de bivouac, elle se situe sur le domaine géré par CNR qui fait l'objet d'une Attestation d'Occupation Temporaire entre CNR et la commune. Cette AOT sera transférée à la Communauté de Communes.

L'aire de bivouac du Point Vert est implantée dans l'enceinte du camping à Serrières de Briord. L'équipement est composé de 11 emplacements nus, 7 cabanes cyclo-randonneurs (3 ou 4 couchages) et un espace commun comprenant une salle hors-sac et un espace pour l'entretien et la sécurisation des vélos. Les gérants du camping assureront l'accueil et l'entretien dans le cadre d'une convention (à venir).

Le coût total du projet est estimé à 212 820 € HT comprenant les travaux préparatoires.

Financements mobilisables :

- Conseil Régional : aide à l'hébergement touristique 20 %
- Conseil Régional : Développement de l'itinérance 30 %
- Plan 5 Rhône (CNR) 30 %

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, par 68 voix pour et 1 abstention (Mme Hélène BROUSSE) :

- APPROUVE le projet de création d'hébergements dédiés aux itinérants à Serrières-de-Briord.
- AUTORISE le président à solliciter les subventions mobilisables.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 19 décembre 2025*

Publiée le 22 DEC. 2025

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

